



<http://lc.cx/xff>

Pourquoi  
nous  
rejoindre ?



<http://lc.cx/ozx>

# LA CGT ET SI J'Y ÉTAIS ?



INFOCOMCGT.FR • NEWS@INFOCOMCGT.FR • 01 43 31 80 49 • 4 RUE GUYTON DE MORVEAU • 75013 PARIS



## Un bon dirigeant d'entreprise, c'est...

**U**n bon dirigeant est conseillé, soutenu, très souvent syndiqué et a intégré des réseaux très maillés, tels que ceux de l'AACC, de l'Afep, du Medef, du Cercle de l'Industrie... Pour éviter toute contestation, s'assurer l'inertie des salariés ou le statu quo d'une situation qui lui sont très favorables, celui-ci dissuade, désinforme et manie les inquiétudes que devraient ressentir tout bon salarié à l'idée de rejoindre un syndicat qui lui garantirait certains avantages. Pour cela, on rend l'adhésion périlleuse, on classe rapidement l'action comme contre-productive, on tague le rapprochement avec des « casseurs de business », on intimide les intéressé-e-s avec des messages de déclassement...

Et surtout, on rappelle de manière insidieuse que, pour plaire à Sa Seigneurie, le bon serf doit réunir certains prérequis. D'abord, le bon salarié ne doit pas chercher à comprendre la logique (économique surtout) de son entreprise au-delà de l'effet d'annonce ou du secret. Ce ne sont pas ses affaires, il ne doit rien y comprendre et produire sans réfléchir.

Le bon salarié ne doit pas travailler à perfectionner le fonctionnement de son entreprise en ayant un outil pour défendre ses droits ou l'intérêt général. « Droits ? Intérêts ?? Général ??? Mais, il a déjà sa paie, le bougre ! »

Le bon salarié ne doit pas participer au développement d'un dialogue, défendre ses attentes dans les négociations. « Mais qu'est-ce qui dit !? »

Et pourtant, tu peux en être certain, bon salarié, malgré tes efforts, on te jettera de l'entreprise, si besoin, sans état d'âme et on ne voudra jamais de toi au Medef... parce qu'on le vaut bien !



## Rejoindre Info'Com-CGT, c'est s'assurer...

- d'**être un salarié averti et serein** qui est **informé** régulièrement sur la vie de son agence, du groupe mais aussi de son secteur professionnel ;
- de **pouvoir participer** aux activités, **voter** les décisions du syndicat et **donner son avis** sur les négociations des accords au niveau groupe ou dans l'agence ;
- d'être **défendu en priorité** par son délégué syndical, les représentants du syndicat et par un réseau d'avocats en cas de difficultés ;
- d'**être conseillé, appuyé et accompagné** lors de toutes vos demandes dans la société ou pour des démarches juridiques afin d'obtenir le rappel de vos droits vis-à-vis de la loi, de la branche, des accords de groupe ou d'entreprise ;
- d'**avoir un point de contact facilité** avec l'inspection du travail et les instances paritaires de la formation, la prévoyance... où nous siégeons ;
- d'**avoir la possibilité de s'engager** lors des futures élections professionnelles (DP, CE, CHSCT...) si vous en avez l'envie.

La CGT est le premier syndicat en France en terme de représentativité avec 26,32 % des suffrages exprimés lors des élections professionnelles.

Faites comme de nombreux collègues qui sont professionnellement responsables et socialement engagés pour soutenir notre action ou agir. Le coût d'une adhésion est de 1,1 % du salaire/mois, éligible au crédit d'impôt (66 % des sommes versées sont obligatoirement « récupérées »).

### CRÉDIT D'IMPÔT

Tous les ans, vous pouvez déclarer les sommes versées au titre des cotisations syndicales sur la déclaration des revenus (case 7AC et 7AE pour le conjoint).

Ainsi, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt permettant de récupérer 66 % des sommes versées.

Exemple, sur une cotisation versée de 22 euros par mois, vous récupérez 14,5 euros par mois.

### LIBERTÉ

L'adhésion à Info'Com-CGT est sans engagement de durée.

Le prélèvement peut être suspendu ou arrêté à tout moment, sans frais ni préavis.

### CONFIDENTIALITÉ

Votre adhésion au syndicat est un acte individuel qui est strictement encadré par la loi.

Ainsi l'adhésion n'est, en aucun cas, communiquée à l'employeur ou à quelque organisme que ce soit en dehors de la CGT.

Vous avez le choix de faire savoir ou non votre appartenance à la CGT, mais cela ne fera jamais l'objet d'une communication de notre part.

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ENTREPRISE : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE POSTALE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

PORTABLE : .....

COURRIEL PERSONNEL : .....

COURRIEL PROFESSIONNEL : .....

CONVENTION COLLECTIVE :

- PUBLICITÉ       SYNTEC (CONSEIL, NUMÉRIQUE...)
- PRESSE           ÉDITION           INDUSTRIES GRAPHIQUES/LABEUR
- AUTRE - Préciser : .....

STATUT :

- CADRE               AGENT DE MAÎTRISE       EMPLOYÉ-E
- JOURNALISTE       OUVRIER-ÈRE               AUTRE - Préciser : .....

QUALIFICATION : .....

À Info'Com-CGT, la cotisation est de 1,1 % du salaire net mensuel par mois. Exemple : pour un salarié gagnant 2 000 euros par mois nets, sa cotisation est de 22 euros/mois.

La cotisation à la CGT permet de financer l'activité syndicale. Financer une réunion, une initiative, une mobilisation, une manifestation, une action juridique... La cotisation permet à tous les acteurs de la CGT de jouer leur rôle et de défendre ses adhérents. Verser une cotisation est le plus sûr moyen d'assurer notre indépendance vis-à-vis des employeurs ou des institutions. Elle garantit notre liberté de ton et d'action.

Montant de ma cotisation :  
..... euros/mois

**CADRE RÉSERVÉ AU SYNDICAT**

N° adhérent :  
Date d'admission :  
Accès :  
Cogitiel :  
Courrier d'accueil :  
Mandat entreprise :  
Mandat syndical :  
.....

Remplissez ce bulletin et renvoyez-le, accompagné d'un RIB/IBAN, à :

Info'Com-CGT,  
4, rue Guyton de Morveau  
75013 Paris.

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique de mandat (RUM)   
*ligne réservée au syndicat*

En signant ce formulaire, vous autorisez le créancier Info'Com-CGT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du créancier (Crédit coopératif de Paris). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**CRÉANCIER**

**ICS : FR 64 ZZZ 62 69 33**

**INFO'COM-CGT**

**4 rue Guyton de Morveau - 75013 Paris**

**DÉBITEUR**

**NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR**

IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire

--	--	--	--	--	--	--

BIC - Code international d'identification de votre banque

--

- Paiement récurrent/répétitif
- Date de prélèvement mensuel : le 10 du mois

**DATE ET SIGNATURE :**

**REMARQUES :**

- Les zones jaunes sont à remplir par l'adhérent
- Ne pas oublier de joindre un RIB/IBAN du compte à débiter